

## AUTORISATION PARENTALE Année scolaire 2020/2021

### PERSONNES MAJEURES AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ENFANT

- Autorisation permanente pour l'année 2020/2021
- Autorisation ponctuelle : date : .....202...

Je soussigné (Nom Prénom du responsable légal) : .....

Autorise :

- 1<sup>er</sup> NOM Prénom .....lien de parenté : .....  
Tél. fixe : .....Tél. portable : .....
- 2<sup>ème</sup> NOM Prénom .....lien de parenté : .....  
Tél. fixe : .....Tél. portable : .....

à récupérer mon enfant : .....

à la sortie du lycée Terre Nouvelle (*pièce d'identité obligatoire à présenter*)

Fait à ..... le ..... 202 ....

Signature du responsable légal

### SORTIES PEDAGOGIQUES

NOM ..... Prénom de l'élève .....Classe .....

Je soussigné (Nom Prénom du responsable légal) : .....

autorise mon fils/ma fille : .....

à participer aux sorties pédagogiques prévues à l'extérieur de l'établissement sous la conduite de ses professeurs ou d'intervenants quel que soit le mode de transport prévu, ceci pour toute la durée de sa scolarité au sein du Lycée Terre Nouvelle.

Fait à ..... le .....202.....

Signature du responsable légal

### ENTRÉE ET SORTIE DU LEAP (Collégiens et 2de – 1<sup>ère</sup>)

NOM ..... Prénom de l'élève .....Classe .....

Je soussigné (Nom Prénom du responsable légal) : .....

- L'élève suit strictement les horaires de son emploi du temps (pas d'études)
- L'élève entre à 8h et sort à 17h, le mercredi à 12h (présences aux études)

Remarque importante : En cas d'absence d'un professeur tous les élèves doivent rester au LEAP même si c'est la dernière heure de la matinée ou de l'après-midi.

Exceptionnellement l'établissement peut vous informer au préalable d'une modification d'emploi du temps par l'intermédiaire de Scolinfo ou Ecole directe. Votre enfant pourra sortir uniquement après un accord par retour de mail : viescolaire@cneap.fr

Fait à ..... le ..... 202.....

Signature du responsable légal